

Programme de la Formation

ARCHICAD - perfectionnement / architecture BIM

3 jours soit 21 heures de formation

ORGANISATION ET ACCÈS À LA FORMATION

Module : Archicad - perfectionnement

Modalité pédagogique : Présentiel

Date(s) : lundi 6 décembre 2021 au mercredi 8 décembre 2021

Lieu : MAJ - 308 Avn Thiers 33100 Bordeaux

Ouverture de la plateforme de formation : 1 décembre 2021

Fermeture de la plateforme de formation : 28 décembre 2021

Date de l'évaluation finale : 8 décembre 2021

CONTEXTE GÉNÉRAL

Le monde de la construction vit une révolution dans l'acte de concevoir, construire et gérer la vie d'un bâtiment. De nouvelles méthodes de travail « collaboratives », autour de maquettes numériques 3D enrichies de données « intelligentes », apparaissent.

Cette approche "BIM" permet une collaboration entre tous les intervenants dès l'amont d'un projet. Lors de la phase conception, des contrôles permettent la détection des problèmes avant le lancement de la mise en chantier. Dans la phase réalisation (construction) la mise à jour constante de cette maquette numérique doit inéluctablement améliorer la qualité des opérations et permettre une meilleure maîtrise des coûts de construction.

Une bonne maîtrise du logiciel de dessin 3D Archicad permet d'augmenter la productivité, en travaillant plus rapidement tout en réduisant les erreurs de dessins.

Cette formation peut être précédée par le niveau initiation et/ou par une session en intra, répondant à vos besoins et vos attentes, après un audit effectué en binôme avec notre intervenant.

OBJECTIF(S) - Voir les objectifs pédagogiques, développés dans chaque module

Analyser des outils de modélisations avancés (coques, formes, murs, rideaux, etc...).

PRISE EN CHARGE

Pour vous inscrire, il vous suffit de vous connecter sur [votre espace MAJ](#).

- Vous avez déjà apprécié une formation MAJ ? Il vous suffit de demander la réinitialisation de votre mot de passe -> se connecter

- Vous n'avez jamais suivi de formation à MAJ ? créez un compte entreprise.

- Vous êtes demandeur d'emploi ? vous pouvez bénéficier de prise en charge -> créez un compte individuel.

Toutes nos formations peuvent bénéficier de prise en charge. Aussi, dès réception de la convention par mail et le plus tôt possible avant le début de la formation, nous vous invitons à déposer votre demande de prise en charge auprès de l'organisme dont vous dépendez.

SALARIÉ(E) : vous êtes salarié(e) d'une entreprise de MOE ou de toute agence libérale, vous dépendez de l'[OPCO EP](#). La prise en charge peut s'effectuer dans le cadre du plan de développement des compétences validé par votre employeur.

- le logo label branche architecture est en haut à droite de ce document, cela indique qu'il s'agit d'une formation labellisée par la Branche Architecture susceptible de bénéficier d'une prise en charge en thème prioritaire.

- le logo ACTALIANS BIM est en haut à droite de ce document, c'est une action de formation référencée dans le cadre du projet BIM susceptible de bénéficier d'une prise en charge spécifique BIM.

LIBÉRAL(E) : vous êtes travailleur indépendant ou professionnel libéral, vous dépendez du [FIF PL](#). Vous devez, à minima, justifier d'une année complète de cotisations URSSAF pour prétendre à une prise en charge.

Le logo "Action collective" est apposé en haut à droite de ce document. Ne faites pas l'avance des fonds, ne déposez pas de demande préalable de prises en charge, nous nous en occupons.

DEMANDEUR D'EMPLOI : Pôle emploi peut attribuer une Aide Individuelle à la Formation (AIF) pour contribuer au financement des frais pédagogiques. Le choix de la formation doit constituer une étape déterminante avant la reprise d'emploi et sa pertinence doit être validée par le conseiller Pôle emploi. La demande d'aide doit être déposée au plus tard quinze jours calendaires avant le début de la formation.

Et dès lors que vous êtes dirigeant d'agence, depuis 2005, vous avez droit à un crédit d'impôt pour dépenses de formation. Vous pouvez télécharger le formulaire Cerfa n°12635*04 sur le [site du gouvernement](#). La déclaration doit être jointe à la déclaration annuelle de résultat déposée par l'entreprise.

Et surtout n'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations : 05.57.14.06.97.

RÉFÉRENT HANDICAP

Vous êtes en situation de handicap et souhaitez des renseignements ou conseils sur votre projet de formation, contactez notre référent :
BARUSSAUD Marie - 05.57.14.06.97 - formation@maj-na.fr

PUBLIC CIBLE

Architectes, collaborateurs d'architectes, dessinateurs, utilisateurs du logiciel Archicad.

PRÉREQUIS

Maîtriser les bases du logiciel - avoir suivi le niveau initiation ou un niveau équivalent.

MODALITÉS DE SUIVI ET D'APPRÉCIATION

Avant la session, un questionnaire de positionnement préformation est proposé aux participants, afin de permettre au formateur d'affiner sa présentation en fonction des profils et des attentes de chacun.
Il sera complété dès l'ouverture par un tour de table de présentation.

Ensuite, plusieurs évaluations ponctueront la formation, sous différents formats (quiz, exercices, jeux de rôle et/ou échanges oraux).

Le dernier jour, un bilan oral permettra de revoir ensemble les points d'acquisition de ces journées. **Il sera complété par un questionnaire qualité transmis par mail 1 jour après la formation.**

La réponse au questionnaire conditionne l'envoi des attestations de formation. Une attestation de formation avec autoévaluation sera ensuite transmise sur l'adresse individuelle du participant.

MODALITÉS DE SANCTION

Établissement d'une attestation de stage

Module
Archicad - perfectionnement
3 jours soit 21 heures de formation

Modalité d'apprentissages : Présentiel

ORGANISATION ET ACCÈS À LA FORMATION

Modalité Pédagogique : Présentiel

Date(s) : lundi 6 décembre 2021 au mercredi 8 décembre 2021, 09h00 - 12h30 / 13h30 - 17h00

Lieu : MAJ - 308 Avn Thiers 33100 Bordeaux

Ouverture de la plateforme de formation : 1 décembre 2021

Fermeture de la plateforme de formation : 28 décembre 2021

Date de l'évaluation finale : 8 décembre 2021

OBJECTIF(S) PÉDAGOGIQUE(S)

A l'issue de la formation, le participant sera en capacité de :

- produire des projets complexes grâce aux outils avancés d'Archicad
- analyser les outils de modélisations avancés (coques, formes, murs, rideaux, etc...)

FORMATEUR(S)

TALASI Alexandre - Formateur-consultant, dessinateur-projeteur, responsable-chantier

OUTILS PÉDAGOGIQUES

Dans les deux formats, la méthode pédagogique appliquée repose sur la pratique, progression par objectifs pédagogiques de difficulté croissante, l'alternance de présentations de concepts et de mises en pratique sur des exercices ou des projets « métier » en relation avec l'activité du stagiaire (architecture, BTP, ingénierie...) et issus de cas réels vécus en entreprise. Un support pédagogique sera remis aux participants en guise de mémo.

Pour certaines sessions, possibilité de prêt d'un ordinateur. Renseignez vous auprès du centre de formation, lors de votre inscription.

Le programme ci-dessous est fourni à titre indicatif. Dans une optique d'adaptation au public, il pourra être plus ou moins largement modifié selon les attentes.

PROGRAMME

Les outils complexes

- Murs rideaux
- Profils complexes
- Les coques
- Les terrains
- Les formes (nouvel outil de la version 16)
- Les objets

Les autres fonctions

- Rénovation
- Feuilles de travail
- Documents 3D
- Nomenclatures et listes

Moteurs de rendu CineRender

- Paramètres images
- Modes scènes

Question réponses

- Analyses des problématiques de chacun
- Réponses ciblées